

Compte-rendu du Conseil Municipal du 7 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, à dix-neuf heures, en application des articles L 2121-7 à L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune d'Hérouvillette

Présents : M. DEL PRETE Didier, Mme DUPUIS Virginie, LANGLINAY Emmanuel, JOUANNE Marie, MARECHAL Hubert, Mme VOITURIER Ingrid, M. FLAUX Mickaël, PHILIPPE Gladys, BOURDEAU Frédéric, BOGAERT Maud, Mélissa NICOLLE, Gwenaëlle BLOTTIERE, Luc LE GOUPIL.

Absents : Florent PLASSAIS

M LEGAY Rémy a donné pouvoir à Mme VOITURIER Ingrid

MARECHAL Hubert a été désignée en qualité de secrétaire.

DELIB 22/2026 VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - COMMUNE

Suite à la commission finances Madame DUPUIS, présente le Compte Financier Unique 2025 de la commune :

Section de fonctionnement :

Recettes 943 222.28 euros
Dépenses 836 971.58 euros
Soit un excédent de 106 250.70 euros

Section d'investissement :

Recettes 378 811.73 euros
Dépenses 271 188.44 euros
Soit un excédent de 107 623.29 euros

D'où un résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2025 :

Section de fonctionnement : 556 717.56 euros
Section d'investissement : 43 069.55 euros
Soit un excédent total de 599 787.11 euros
Restes à réaliser Dépenses..... 7 886.57 euros

Monsieur le Maire se retire et Madame DUPUIS, invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur le Compte Financier Unique Commune 2025.

Après en avoir délibéré, à 13 voix pour, le conseil municipal approuve le Compte Financier Unique 2025 de la commune.

DELIB 23/2026 AFFECTATION DES RESULTATS COMMUNE

Suite aux résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2025 :

Section de fonctionnement : 556 717.56 euros
Section d'investissement : 43 069.55 euros
Soit un excédent total de 599 787.11 euros

Restes à réaliser :

Dépenses 7 886.57 euros
Recettes 0 euros

Après en avoir délibéré, à 14 voix pour, le conseil municipal décide l'affectation des résultats 2025 suivante :

Excédent de fonctionnement (compte 002, fonctionnement recettes) 556 717.56 euros
Excédent d'investissement (compte 001, investissement recettes) 43 069.55 euros
Besoin de financement (compte 1068, investissement recettes) 0.00 euros

DELIB 24/2026 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 COMMUNE

Suite à la commission de finances, Madame DUPUIS, présente le budget primitif 2026 de la commune :

Section de fonctionnement :

Recettes 1 370 824.09 euros
Dépenses 1 370 824.09 euros

Section d'investissement :

Recettes 431 776.55 euros
Dépenses 431 776.55 euros

Le budget a été voté par chapitre.

Après en avoir délibéré, à 14 voix pour, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2026 de la commune.

DELIB 25/2026 VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - COMMERCE

Rappel des résultats de l'exercice 2025 :

Section de fonctionnement :

Recettes	6 287.39 euros
Dépenses	14 045.00 euros
Soit un excédent de	-7 757.61 euros

Section d'investissement :

Recettes	415.63 euros
Dépenses	0.00 euros
Soit un excédent de	415.63 euros

D'où un résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2025 :

Section de fonctionnement :	11 547.78 euros
Section d'investissement :	0.00 euros
Soit un excédent total de	11547.78 euros

Restes à réaliser : NEANT

Monsieur le Maire se retire et Madame DUPUIS, invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur le Compte Financier Unique du Commerce 2025.

Après en avoir délibéré, à 13 voix pour, le conseil municipal approuve le Compte Financier Unique 2025 du commerce.

DELIB 26/2026 AFFECTATION DES RESULTATS COMMERCE

Suite aux résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2025 :

Section de fonctionnement :	11 547.78 euros
Section d'investissement :	0.00 euros
Soit un excédent total de	11 547.78 euros

Après en avoir délibéré, à 14 voix pour, le conseil municipal décide l'affectation des résultats 2025 suivante :

Excédent de fonctionnement (compte 002, fonctionnement recettes)	11 547.78 euros
Déficit d'investissement (compte 001, investissement dépenses)	0.00 euros
Besoin de financement (compte 1068, investissement recettes)	0.00 euros

DELIB 27/2026 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 COMMERCE

Suite à la commission finances, Madame DUPUIS, présente le budget primitif 2026 du commerce :

Section de fonctionnement :

Recettes	18 637.78 euros
Dépenses	18 637.78 euros

Section d'investissement :

Recettes	10 890.00 euros
Dépenses	10 890.00 euros

Après en avoir délibéré, à 14 voix pour, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2026 du commerce.

DELIB 28/2026 COMPTABILITE – FONGIBILITE DES CREDITS

Madame DUPUIS informe que depuis le 1^{er} janvier 2022, la Commune s'est engagée à appliquer la nomenclature M57.

Cette instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au conseil de déléguer au Maire la possibilité de procéder aux mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT) Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Après en avoir délibéré, le conseil à 14 voix pour, autorise le Maire à procéder aux mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections

DELIB 29/2026 CONVENTION ORCHESTRE A L'ECOLE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une convention avec NCPA a été signée le 1^{er} octobre 2024 pour permettre aux enfants de l'école de bénéficier du programme « Orchestre à l'école ». Il précise qu'une participation financière de 4 500 € par an est demandée pour bénéficier de ce dispositif.

Après en avoir délibéré, le conseil à 14 voix pour, autorise le versement de cette participation financière le temps de la durée de la convention.

La séance est levée à 20 h 20

Clos et délibéré les jours, mois et an susdits